



20 > 26
janv. févr.

CITOYENNETÉ, RECENSEMENT, VOTRE VILLE

Recensement : aujourd'hui pour construire demain

Le recensement 2022 de la population chavilloise est organisé par la Ville de Chaville, avec l'INSEE. Pour les personnes concernées, cette démarche est obligatoire. Merci d'y participer et de réserver un bon accueil aux agents recenseurs.



AJOUTER À MON CALENDRIER

Une démarche obligatoire

8 % des Chavillois sont concernés par cette nouvelle campagne de recensement. Ils sont informés par courrier du lancement de la démarche. Des affiches sont également apposées dans les halls des immeubles recensés.

Le recensement est une démarche citoyenne obligatoire. Si vous êtes concerné, merci de prendre le temps d'y répondre.

Comment se déroule le recensement ?

Cinq agents recenseurs de la Ville se chargent de l'opération. Ils se rendent au domicile des habitants sélectionnés pour leur remettre une notice explicative et leurs identifiants nécessaires pour la démarche

en ligne.



Les agents recenseurs sont munis d'une carte officielle. Pensez à la leur demander pour éviter tout démarchage abusif par des personnes mal intentionnées.



Comment répondre au questionnaire ?

Effectuez cette démarche en ligne : c'est utile, sûr et simple !

Connectez au site officiel du recensement. Munissez du code d'accès et du mot de passe remis par l'agent recenseur, puis remplissez directement le questionnaire, sans oublier de le valider.

La priorité est donnée à ce recensement sur Internet, pour éviter un second passage de l'agent recenseur. Le questionnaire est proposé en version papier pour celles et ceux qui le souhaitent.



[Répondez au questionnaire en ligne](#) ↗

Une démarche utile

Destiné à déterminer la population officielle de la commune, le recensement a des impacts pour tous. Il détermine en effet :

- > La participation de l'État au budget de la commune
- > Le nombre d'élus au Conseil municipal
- > Le nombre de pharmacies
- > La définition des équipements collectifs
- > Les moyens de transport à développer...

Une opération entièrement sécurisée

Les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel. Toutes les réponses sont donc strictement confidentielles. L'INSEE est le seul organisme autorisé à exploiter vos questionnaires

Il est donc impossible que les informations soient utilisées pour un contrôle administratif ou fiscal

À quoi sert le recensement ?

C'est grâce aux données collectées que l'on peut concevoir et réaliser les petits et les grands projets qui vous concernent

→ Pour l'état



→ Définir les politiques publiques nationales

→ Pour les communes



→ Établir la contribution de l'État au budget des communes

→ Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation

→ au conseil municipal
Définir le nombre d'élus

→ Pour les entreprises et les associations



→ Ouvrir de nouveaux commerces
logements
Construire des nouveaux



Pour l'ensemble de la population



 RETOUR À LA LISTE





VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS